



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Département de la Côte-d'Or**  
**COMMUNE DE THOREY EN PLAINE**

42 Route de Dijon  
 21 110 THOREY EN PLAINE  
 Tél : 03.80.79.12.79. / Fax : 03.80.79.12.83.  
 E-mail : [mairie@thoreyenplaine.fr](mailto:mairie@thoreyenplaine.fr)

## CRAL

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2014 à 18h30

**Présents :** G. BRACHOTTE / S. BONIN / P. CATTEAU / N. CHEVASSON / F. COTTIN / S. GODRIE / S. PELLETIER / G. ROBERT / JJ. VIGOT.

**Absents excusés :** P. BERTHIOT (proc à G.ROBERT) / K. CHEDAL / M-J. JACQUIER (proc à G. BRACHOTTE) / J. MORE (proc à JJ. VIGOT) / M-M. PLATHEY (proc à P. CATTEAU) / E. RIONDET (proc à S. GODRIE).

**Secrétaire :** P. CATTEAU.

La séance est ouverte à 18h30.

#### **1) Présentation du budget**

S. BONIN, adjoint aux finances, présente un bilan des comptes à fin 2014. Il en résulte les observations suivantes :

- Respect du budget en investissement et fonctionnement,
- Réduction du déficit sur la partie investissement,
- Augmentation de notre réserve sur la partie fonctionnement.

#### **2) Décision modificative**

Cette décision modificative résulte d'un ajustement de la répartition des lignes budgétaires. Elle ne change en rien les équilibres et les évolutions positives du budget. Pour terminer l'année, il faut ajouter 5 500 € au chapitre 65 et 11 500 € au chapitre 012 soit 17 000 € au total.

Pour ajouter des crédits aux chapitres 65 et 012, on peut récupérer 17 000 € sur le chapitre 011 (charges à caractère général) de la façon suivante :

605	Achats de matériel, équipements et travaux	-2 500,00
60631	Fournitures d'entretien	-500,00
60632	Fournitures de petit équipement	-500,00
60633	Fournitures de voirie	-700,00
60636	Vêtements de travail	-700,00
6064	Fournitures administratives	-1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	-4 000,00
61521	Terrains	-1 000,00
61523	Voies et réseaux	-1 100,00
6226	Honoraires	-4 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	-1 000,00

Le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.

#### **3) Problématique assurances communales**

L'assureur de la commune, Allianz, nous a informé que suite aux nombreux sinistres enregistrés en 2013, notre contrat pour les bâtiments communaux ne serait pas reconduit pour 2015. Il faut noter que la commune n'a jamais été responsable des sinistres. L'assureur Allianz ne veut cependant pas revenir sur sa décision.

Plusieurs assureurs ont été démarchés.

#### **4) Projet maison éclésièrè**

Le Maire explique la rencontre avec VNF et les étapes à venir pour voir la réhabilitation de la maison éclésièrè. La prochaine réunion sera en décembre avec VNF et la Région pour établir un cahier des charges en fonction de la volonté de la collectivité à savoir réaliser un logement BBC.

### **5) Projet Mairie**

Le Maire présente un projet qu'il a travaillé avec Orvitis. Celui-ci comprend une « nouvelle mairie » ainsi que 10 logements locatifs. Ce projet n'est aujourd'hui que dans sa phase d'analyse et d'étude d'opportunité et doit encore être travaillé avec tous les acteurs.

### **6) Statuts SICECO**

Lors de son assemblée générale du 12 septembre, le comité syndical du SICECO a décidé d'une modification de ses statuts, imposée par la mise en conformité à la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

Cette loi permet au Grand Dijon, communauté d'agglomération, de devenir communauté urbaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et d'avoir, parmi ses compétences obligatoires, celle de « concession de la distribution publique d'électricité ».

Les 7 communes suivantes : Bretenière, Corcelles Les Monts, Féney, Flavignerot, Ouges, Perrigny les Dijon et Talant, membres du Grand Dijon, avaient déjà transféré cette compétence au SICECO.

Le texte de loi prévoit que le SICECO gardera la compétence mais que, dorénavant, ce seront des délégués du Grand Dijon qui siégeront directement au Comité du SICECO par le mécanisme de représentation-substitution. Le nombre de sièges réservés à la communauté urbaine sera proportionnel à la part relative de la population des 7 communes par rapport à la population totale du SICECO.

Le SICECO, qui comptera le Grand Dijon comme membre adhérent pour la représentation des 7 communes susmentionnées, deviendra un Syndicat mixte fermé.

Après avoir présenté la délibération du Comité syndical du SICECO, Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2224-37,

Vu la délibération annexée du Comité du 12 septembre 2014,

Vu les statuts du SICECO,

- Approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée générale du Comité du SICECO en date du 12 septembre 2014

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

### **7) Point informations des adjoints**

N. CHEVASSON fait un point sur le repas des aînés et sur le CMJ.

Le Maire considérant que le budget ayant été très bien tenu, propose d'autoriser l'achat de tables et bancs pour les associations ainsi que des totems canins pour répondre à la sollicitation du CMJ. Le montant global sera au maximum de 5 000 € TTC. Ces projets seront passés en investissement.

Le conseil approuve à l'unanimité

JJ. VIGOT fait un point sur le problème des eaux usées dans le village. Toute l'équipe municipale est bien consciente du désagrément engendré. Le Maire et l'adjoint aux travaux ont contacté les différentes parties prenantes. Des études vont être réalisées pour tenter de répondre à la problématique.

### **8) Informations et affaires diverses**

S. GODRIE demande s'il est possible de contacter la Mairie d'Ouges pour mieux régler le feu de la RD 968. Le Maire lui précise que les habitants de Longecourt en Plaine et des autres villages ont, à l'époque, sollicité la Mairie de Thorey en Plaine pour les mêmes préoccupations.

La séance est levée à 21h.

\*\*\*\*\*

Vu par nous, Gilles BRACHOTTE, Maire de la Commune de THOREY EN PLAINE, pour être affiché le 2 décembre 2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

À THOREY EN PLAINE, le 1<sup>er</sup> décembre 2014

Mairie de Thorey en Plaine

N° INSEE : 21632

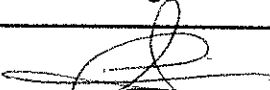
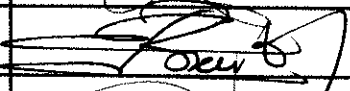

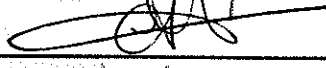





11  
Séance du 26/12/2014 à 18h30

N° d'ordre, objets et n° feuillet/page des délibérations prises durant la séance :

14-73 - statuts SICECO

-171

**Membres présents :**

NOMS Prénoms	Signatures	Observations
BONIN Sébastien		
BRACHOTTE Gilles		
CATTEAU Philippe		
CHEVASSON Nelly		
COTTIN Francine		
GODRIE Sophie		
PELLETIER Sylvain		
ROBERT Gilles		
VIGOT Jean		

**Procurations :**

M. BERTHIOT Paul donne pouvoir à M. ROBERT Gilles,  
 Mme JACQUIER Marie-Josèphe donne pouvoir à M. BRACHOTTE Gilles,  
 M. MORE Jacques donne pouvoir à M. VIGOT Jean,  
 Mme PLATHEY Marie-Madeleine donne pouvoir à M. CATTEAU Philippe,  
 Mme RIONDET Emmanuelle donne pouvoir à Mme GODRIE Sophie

**Membres excusés :**

BERTHIOT Paul, CHEDAL Karine, JACQUIER Marie-Josèphe, MORE Jacques, PLATHEY Marie-Madeleine,  
 RIONDET Emmanuelle

**Secrétaire de séance :**

CATTEAU Philippe